



Strasbourg, 13 novembre 2024

T-PVS(2024)14

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

44^e réunion

Strasbourg, 2-6 décembre 2024

**Rapport sur les mises à jour volontaires nationales
relatives à la mise en œuvre du Plan stratégique**

Document établi par Dave Pritchard

Introduction

Au paragraphe 2 de sa Recommandation n° 220 (2023) sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030, le Comité permanent recommande aux Parties contractantes :

« avant chaque réunion du Comité permanent, [d']envo[yer] au Secrétariat une mise à jour sur les principales réalisations nationales concernant l'avancement du Plan stratégique, notamment au regard du point 1 de la présente Recommandation, dont la compilation sera mise à la disposition du Comité permanent pour information ».

Le point 1 en question recommande que les Parties contractantes :

« prennent en considération et soutiennent les éléments pertinents de la Vision et du Plan stratégique à l'horizon 2030 dans et par les politiques nationales et les mesures connexes, dont les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), en ce qui concerne la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats ».

Lors de sa deuxième réunion, le 29 août 2024, le Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention de Berne s'est mis d'accord sur un modèle simple, qui se présente sous la forme d'un questionnaire en quatre parties et que les Parties peuvent utiliser, sur la base du volontariat, pour transmettre leurs données nationales actualisées.

Ce modèle (document T-PVS/Inf(2024)12 rev) a été envoyé aux Parties le 11 septembre 2024, en les priant de répondre avant le 5 novembre, afin qu'un résumé des informations ainsi obtenues puisse être mis à la disposition du Comité permanent lors de sa 44^e réunion.

Nonobstant le caractère volontaire de ce processus, il a été reconnu, étant donné l'importance capitale du Plan stratégique pour la Convention, que le Comité permanent devrait disposer, tous les ans, au minimum d'informations indicatives de base sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus figurant dans le Plan. Les Parties ont donc été fortement encouragées à répondre au questionnaire envoyé au mois de septembre. Des évaluations des progrès plus complètes, fondées sur la série des indicateurs convenus dans le Plan, sont également attendues à mi-parcours, en 2027, puis juste avant la fin de la période couverte par le Plan, soit 2030.

Les quatre questions figurant dans le questionnaire invitent les Parties à fournir des informations sur i) les principales réalisations nationales, ii) le soutien apporté à la Vision et au Plan stratégique de la Convention de Berne dans les politiques nationales et les mesures connexes, iii) les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre et iv) les priorités pour les actions à mener en 2025. Il a été souligné, tout au long du processus, que l'objectif était de mieux comprendre ces questions à un niveau stratégique. Ce questionnaire n'a nullement été conçu pour comparer les performances des différents pays, mais plutôt pour vérifier que la mise en œuvre progresse globalement et pour identifier les éventuels domaines nécessitant d'intensifier/ajuster les efforts (et pour lesquels le Comité voudra peut-être envisager des possibilités de soutien), ainsi que les domaines ayant donné de bons résultats, qu'il convient de célébrer.

Réponses pour 2024

Sur les 49 Parties à la Convention, une seule a renvoyé sa réponse dans les délais. Après un rappel, cinq autres réponses ont été reçues, en retard, mais suffisamment tôt pour être prises en compte dans le présent rapport.

Il est possible que le faible taux de réponse obtenu cette année ne soit pas étranger au fait que 2024 est la première année où le Plan stratégique est appliqué dans son intégralité. Toutefois, ce paramètre ne doit pas influencer sur l'appréciation des progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs du Plan, car ces derniers ont été fixés dès 2021. Le groupe de travail a estimé que le délai de huit semaines laissait en principe suffisamment de temps aux pays pour répondre aux quatre questions, même là où des consultations interministérielles seraient nécessaires, mais d'autres considérations de calendrier ont pu jouer un rôle dans certains cas.

Les mises à jour reçues pour cette première année constituent manifestement un échantillon trop restreint pour qu'il soit possible d'effectuer une analyse numérique ou de dégager une tendance générale dans les expériences nationales de mise en œuvre du Plan. L'annexe ne présente donc que quelques points notables, tirés des informations reçues, sans les attribuer – cette fois-ci – nommément aux pays concernés.

Conclusions des mises à jour de 2024 et considérations pour les années à venir

Les pays qui ont fourni des informations nationales actualisées pour cette première année ont réfléchi aux quatre questions de manière approfondie, et les réponses qu'ils ont transmises ont été très appréciées.

Les réponses à la question sur les « Principales réalisations » (dont beaucoup portent en fait sur des périodes antérieures à l'année concernée) décrivent diverses avancées qui contribueront à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Convention de Berne. Cela dit, ces avancées sont, pour la plupart, décrites comme des progrès induits par d'autres agendas, notamment des directives de l'Union européenne (UE), le Cadre mondial de la biodiversité (et le Plan stratégique pour la diversité biologique qui l'a précédé) et d'autres conventions telles que la CITES. C'est peut-être le signe qu'il faudra, à l'avenir, se concentrer plus encore sur une correspondance croisée explicite des complémentarités entre les objectifs de la Convention de Berne et ces autres instruments, et s'attacher davantage à identifier les cas où un *lien de causalité* peut être établi entre la Convention et ses objectifs et un élément de progrès, et/ou les cas où la Convention a apporté un plus. Un pays a indiqué qu'il disposait d'une politique nationale ou d'une mesure connexe expressément conçue pour soutenir la Convention, mais il n'a pas donné de détails.

Il est à noter que les « principales réalisations » signalées concernent toutes des plans, des cadres, des arrêtés de désignation ou des initiatives liées à un programme. Certaines d'entre elles représentent des avancées importantes, notamment l'adoption d'une nouvelle législation et la coopération avec des secteurs qui ne relèvent pas du domaine de la biodiversité, mais aucune ne fait état de résultats concrets en matière de conservation des habitats ou des espèces. Il est difficile de relier ces résultats aux objectifs et aux cibles du Plan stratégique, ce qui peut se comprendre pour les cibles, en cette première année après leur adoption (mais pas pour les objectifs, comme on l'a vu ci-dessus). Cela dit, la question des « résultats écologiques » devra être examinée de plus près à l'avenir (et bien sûr, plus largement, en combinaison avec le système des indicateurs et du rapportage pour le Plan dans son ensemble).

Les réponses à la question sur les « plus grands défis rencontrés » ne sont pas vraiment surprenantes : elles font référence à une série de menaces et de pressions, ainsi qu'à des lacunes, notamment en matière d'information. S'il va de soi que l'information peut toujours être améliorée, le manque de données par rapport au niveau idéalement souhaité ne devrait pas nécessairement être un obstacle pour déterminer les mesures à prendre dans telle ou telle direction manifestement profitable. En revanche, le manque de ressources humaines et financières constitue une contrainte réelle dans bien des cas, et il sera important de continuer de réfléchir à la façon dont la Convention de Berne peut fournir des moyens d'entraide entre pays et autres organisations sur ce plan.

Dans les années à venir, chaque cycle de mises à jour volontaires nationales devrait, on l'espère, donner une image globale des progrès notables réalisés dans la mise en œuvre du Plan et apporter des enseignements précieux qui permettront de s'adapter en continu à l'évolution des besoins. Sur plusieurs années, en prenant les premières données comme base de référence, il devrait être possible de tirer des conclusions sur les tendances directionnelles et de mesurer les effets du Plan stratégique. Ce sujet devrait en principe être inscrit à l'ordre du jour de toutes les réunions du Comité permanent, ce qui apportera aux Parties, au Secrétariat et aux observateurs un éclairage important.

Pour obtenir le résultat escompté, il faudra un taux de réponse nettement supérieur à celui de 2024. Les moyens d'y parvenir feront l'objet d'une étude approfondie. L'un des aspects à examiner pourrait être le calendrier, sachant toutefois qu'il faut concilier plusieurs contraintes : a) donner suffisamment de temps aux Parties pour élaborer leur réponse, b) compiler les réponses suffisamment tard pour fournir un résumé des progrès réalisés dans l'année, et c) fixer une date limite compatible avec les délais de rédaction, de traduction et de mise à disposition des documents en vue de leur présentation aux réunions du Comité permanent.

Compte tenu du nombre limité de réponses reçues en 2024, il n'a pas été possible, dans ce premier rapport de synthèse, de préciser pour chaque élément de l'Annexe le nom du ou des pays auxquels il se rapporte. En supposant que le taux de réponse s'améliorera dans les années à venir et que l'on disposera donc d'un tableau plus représentatif de l'ensemble des Parties, il sera alors peut-être plus intéressant de mettre en contexte les réussites célébrées et les difficultés partagées, en mentionnant les pays qui ont communiqué les différents exemples. Le Comité permanent souhaitera peut-être faire part de ses réflexions sur ce point.

Cette première année d'essai du questionnaire a peut-être fait émerger d'autres idées sur la meilleure façon d'utiliser cet outil. Le groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique a évoqué la possibilité de revoir le questionnaire en 2025, à la lumière des enseignements tirés de son utilisation en 2024.

Par exemple, il pourrait être utile d'encourager les répondants à établir un lien explicite entre les données actualisées qu'ils fournissent et l'année concernée, et, dans la mesure du possible, à relever les cas où la Convention de Berne et son Plan stratégique ont pu être un facteur déterminant dans la réalisation des actions signalées.

Les réponses des pays à la question sur les « Principales priorités nationales pour l'année à venir » sont des informations précieuses. Le groupe de travail souhaitera peut-être examiner si le questionnaire devrait, à l'avenir, inviter les répondants à relier les informations sur les réalisations et les défis de l'année de mise à jour aux priorités qu'ils ont communiquées l'année précédente. (Cette proposition n'est pas encore intégrée au modèle et, là encore, le Comité souhaitera peut-être donner son avis).

Il convient aussi de s'interroger sur le devenir des réponses des différents pays. Le Secrétariat tiendra à jour un dossier d'archives dans lequel elles seront consignées, mais rien n'est encore décidé quant à l'opportunité et la manière d'ouvrir l'accès à cette ressource potentiellement riche, par exemple via une rubrique du site web de la Convention de Berne.

Le Comité permanent est invité à :

- i) remercier les Parties qui ont fourni des mises à jour volontaires sur la mise en œuvre du Plan stratégique ;
- ii) fournir un retour d'information sur l'expérience du processus des mises à jour volontaires nationales en 2024, y compris d'éventuels commentaires sur le questionnaire ; et
- iii) faire des propositions pour la mise en œuvre de ce processus dans les prochaines années, notamment en ce qui concerne l'opportunité et la manière de mettre à disposition, pour consultation, les réponses au questionnaire sur les mises à jour nationales.

ANNEXE

Synthèse des résultats des mises à jour volontaires nationales 2024 sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030

Les mises à jour nationales 2024 reçues à temps pour être incluses dans le présent rapport sont celles du Danemark, de Monaco, du Monténégro, de la Pologne, du Sénégal et de la Slovaquie. Les réponses au questionnaire envoyées par ces Parties sont conservées en intégralité par le Secrétariat. Pour chacune des quatre sections du questionnaire, on présente ci-dessous une sélection des points clés des mises à jour communiquées par ces pays. (A noter qu'il s'agit de résumés paraphrasés, qui ne sont pas attribuables à un pays en particulier).

Section I - Principales réalisations : « Dans votre pays, en 2024, quelles ont été jusqu'ici les réalisations qui ont le plus contribué à la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 ? »

Les réponses mentionnent, entre autres :

- des actions mises en œuvre au travers de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité et du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal ;
- la modification ou le renforcement de la législation (non suscité par la Convention de Berne, mais pertinent pour ce traité) ;
- l'établissement d'une liste nationale des SCI/ZSC ;
- la désignation de nouvelles zones protégées ;
- l'existence de plans de gestion : 81 % des sites Natura 2000 d'un pays disposent d'un plan de gestion (situation en 2023), tandis qu'un autre pays a accéléré l'élaboration de ses plans de gestion ;
- Mise en œuvre d'un programme « la nature en ville », qui bénéficie à la faune et à la flore sauvages ainsi qu'à l'homme ;
- la mise en œuvre d'un plan d'action sur les espèces exotiques envahissantes ;
- des initiatives de restauration des habitats, notamment dans l'environnement marin ;
- l'amélioration des activités d'inventaire et de suivi de la biodiversité ;
- des projets de conservation transfrontières ;
- un accord entre l'administration nationale et les organisations agricoles, industrielles, environnementales et d'aménagement du territoire concernant un plan de transition verte à long terme (et fonds associé) pour le pays concerné ;
- l'adoption d'un plan de gestion pour l'ours brun ;
- l'élaboration d'un plan d'action national sur la mise à mort, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs ;
- la coopération pour une meilleure « intégration » des objectifs de biodiversité dans d'autres secteurs (agriculture, sylviculture, infrastructures, santé, etc.) ;
- la promotion de l'écotourisme.

Section II - Politique générale : « À votre avis, dans quelle mesure les éléments pertinents de la Vision et du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 sont-ils pris en considération dans, et soutenus par les politiques nationales et mesures connexes dans votre pays ? »

- Deux Parties ont coché le choix « La plupart des aspects importants sont suffisamment couverts et il n'y a pas de lacune importante ».

- Quatre Parties ont coché le choix « Partiellement seulement – certains aspects sont suffisamment couverts, mais il y a des lacunes importantes ».
- Une Partie a coché le choix « Il existe une politique nationale ou une mesure connexe qui se réfère directement au Plan stratégique de la Convention de Berne et qui est expressément conçue pour soutenir le Plan ».

Autres commentaires (la question était suivie d'une demande invitant en particulier les pays à formuler des observations quant au soutien apporté par les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)) :

- questions traitées dans le cadre de la mise en œuvre des directives de l'UE et de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité.
- élaboration d'une liste nationale des espèces de plantes, d'animaux et de champignons sauvages protégées.
- mise à jour de la réglementation relative à la protection des espèces, notamment dans le cadre de la CITES.
- rôle joué par les aires du patrimoine autochtone et communautaire.
- Le SPANB est toujours en cours d'élaboration ; il est probable qu'il soutienne les objectifs de la Convention de Berne, bien qu'il n'y fasse pas expressément référence.
- Le SPANB est compatible avec la Vision pour la Convention de Berne.

Section III - Plus grands défis rencontrés jusqu'ici : « Dans votre pays, en 2024, quels ont été les plus grands défis rencontrés jusqu'ici dans la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 ? »

Les réponses mentionnent, entre autres :

- la persistance de niveaux élevés de menaces et de pressions anthropiques (divers exemples cités) et la persistance d'un mauvais état de conservation de nombreuses espèces et de nombreux habitats ;
- la mise en route d'un nouveau plan national ambitieux pour l'environnement ;
- le manque de données et d'informations structurées ;
- l'intégration du Plan stratégique pour la Convention de Berne dans le projet de SPANB du pays ;
- l'intégration des objectifs de biodiversité dans d'autres secteurs ;
- le passage de la planification de la gestion des zones protégées à une mise en œuvre effective et fructueuse ;
- le manque de ressources pour la recherche et pour la création et la gestion de réseaux de zones protégées.

Section IV : Principales priorités nationales pour 2025 : Quels sont les domaines d'action les plus prioritaires pour la mise en œuvre de la Vision et du Plan stratégique de la Convention de Berne dans votre pays pour l'année prochaine ? »

Les réponses mentionnent, entre autres :

- la mise en œuvre du nouveau plan national pour l'environnement ;
- la mise en œuvre du règlement de l'UE relatif à la restauration de la nature dans le pays ;
- la mise à jour de la réglementation environnementale ;
- l'amélioration de la disponibilité des données et des informations ;
- l'amélioration de la couverture des zones protégées par des plans de gestion ;
- la production des rapports nationaux ;

- la mise en œuvre du programme « la nature en ville » dans le pays ;
- la finalisation d'un projet national de cartographie biogéographique et d'une stratégie de communication associée, qui serviront de base au réseau Natura 2000 du pays ;
- la mise à jour du SPANB du pays ;
- l'élaboration d'un cadre national de restauration ;
- la poursuite du travail d'inventaire de la biodiversité ;
- les problèmes posés par les espèces envahissantes ;
- le renforcement des capacités.

[FIN]